

Direction Générale des Services
Pôle Secrétariat Général
JPB/CT/HK

N°427/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec la société Partner d'une proposition financière pour les opérations de déménagement des Ateliers Locatifs, du 12 au 14 décembre 2022.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que dans la continuité du déménagement de certaines Directions, il est nécessaire de vider en totalité Les Ateliers locatifs, lieu de stockage de la ville de Gonesse,

Considérant que le matériel présent aux Ateliers Locatifs, sises Impasse Louis Lépine à Gonesse doit impérativement être déplacé vers les bâtiments situés 3 rue des Cressonnières et Zone La Fauconnière,

Considérant la volonté de la Ville de faire appel à la société Partner pour procéder aux opérations de déménagement dudit matériel, du 12 au 14 décembre 2022.

DECIDE

- **De signer** avec la société Partner, sise ZI des Cressonnières, 16 rue des Cressonnières à Gonesse (95500), la proposition financière jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 5 970 € HT,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 7 décembre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **12 DEC. 2022**

Mis en ligne, le : **16 DEC. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec la société Partner d'une proposition financière pour les

Objet de l'acte : opérations de déménagement des Ateliers Locatifs, du 12 au 14
décembre 2022.

.....

Date de décision: 07/12/2022

Date de réception de l'accusé 12/12/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2022DECISION427

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221207-2022DECISION427-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 427.pdf (99_AI-

095-219502770-20221207-2022DECISION427-AI-1-1_1.pdf)